

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2018

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (N° 490)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL175

présenté par
Mme Forteza, rapporteure

ARTICLE 19

À l'alinéa 62, supprimer les mots :

« physique concernée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, supprimant une précision inutile.